

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 28 MARS 2024

À la séance extraordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, le jeudi 28 mars 2024 à 16h étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.
Absent : Félix Laberge.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La greffière-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

24-03-11251

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Affectation de surplus accumulé à l'exercice 2023

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre 2023, le montant à verser pour la dépense de transport en commun avec Boischatel était inconnu, vu que le fonctionnement a changé au courant de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant n'a pu être déterminé après la fin de l'exercice mais avant le dépôt du rapport de l'auditeur, et, que les coûts se sont révélés élevés ;

24-03-11252

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien affecte un montant de 60 553.50 \$ du surplus accumulé au budget courant de l'exercice 2023, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Période de questions

4. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

24-03-11253

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 16h05, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Greffière-trésorière